



Rétractation achat véhicule chez pro

Par **Fredericrizel**, le **09/12/2019** à **11:23**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un véhicule avec crédit à la consommation et je voudrais être remboursé car le véhicule affiche déjà des voyants sur le tableau de bord. Le véhicule a été acheté il y a 6 jours chez un professionnel. Je n'ai rempli aucun document au garage stipulant que j'ai fait un achat à crédit. Le professionnel est-t'il en droit de refuser la restitution réciproque ?rrnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **10/12/2019** à **10:06**

Bonjour,rrnrn[quote]rn Le professionnel est-t'il en droit de refuser la restitution réciproque ?rrnrn[/quote]rnOui.rrnrnL'éventuel droit à rétractation auprès du crédit a été purgé par le versement des fonds.rrnrnD'autant que'un cr(édit à la consommation n'est pas forcément affecté et cela parait être le cas selon votre exposé.

Par **Fredericrizel**, le **10/12/2019** à **10:53**

Je n'ai donc aucun moyen de rétractation ?

Par **Lag0**, le **10/12/2019** à **11:59**

Bonjour,rrnrnNon, pas de rétractation.rrnrnEn revanche, si le véhicule présente un défaut de

conformité, vous pouvez demander l'application de la garantie légale de conformité...rnrn
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>